

Je réclame un vote libre pour tous les députés, car je sais pertinemment que certains membres du gouvernement ne favoriseraient pas trop l'adoption de ce bill et voudraient voter selon leur conscience. Nous le demandons aussi pour le plus grand bien de la population.

Le bill que nous discutons présentement est d'une extrême importance. Certains sujets, dont il traite, sont très importants, parce qu'il s'agit de l'essence même de la nation et de la personne humaine.

Quand on veut parler d'une chose aussi grave et aussi compliquée que le divorce, il faut en parler en connaissance de cause. Si nous voulons que la société soit saine, il faut que les éléments qui la composent soient sains aussi.

• (5.50 p.m.)

Si en présentant un bill comme celui-là, nous ne tenons pas compte de l'essence même de la vie ou de la composition technique ou morale de ce bill, nous ne pouvons pas nous prononcer carrément et sincèrement, à mon sens.

Encore une fois, la société que nous préconisons doit être saine et ceux qui édictent les lois doivent être avertis. Or, la mesure à l'étude revêt une très grande importance, quoi qu'en disent certains députés. On semble penser que ce n'est pas important, mais il s'agit de la continuation ou de la disparition de la société en général. C'est là-dessus que porte notre discussion et que nous devons nous prononcer. Nous devons dire ce que nous avons à dire et le dire selon notre conscience éclairée par des principes moraux et chrétiens.

Les hommes ont besoin d'un certain nombre de libertés précises et concrètes qui leur permettront de mieux orienter leur destin. Il s'agit de la liberté d'action, de la liberté d'aller où bon nous semble, non seulement à l'intérieur du pays mais aussi à l'extérieur, chez les autres peuples qui composent l'humanité.

Il s'agit aussi de la liberté de penser, de s'exprimer, d'écrire, de publier, de se réunir, de discuter avec ses semblables, de choisir son école, son métier, son logement, son travail, voire même son conjoint.

Tout ce qui est imposé dans ces domaines porte atteinte au respect de l'homme et introduit au sein de la société un élément de désordre. L'exercice de ces libertés trouve sa limite non pas dans l'exercice de la liberté

[M. Latulippe.]

d'autrui, mais dans la soumission de tous à une loi commune: le respect de l'homme.

Parmi les nations, on en retrouve des petites, des jeunes, des vieilles, des faibles, des puissantes, des sages, des turbulentes, mais chacune a droit au respect, car elle est, à sa façon, nécessaire à l'humanité.

Comme pour l'individu, monsieur l'Orateur, l'aspiration de chaque nation est de vivre confortablement et de s'épanouir, selon sa vocation et son génie propre. Gouverner, c'est prévoir, c'est concevoir, c'est agir. L'unité de pensée et d'action nécessaire au gouvernement d'une nation ne peut se réaliser dans un seul cerveau. A la rigueur, le gouvernement d'une nation pourrait être assuré par un seul individu, mais, d'autre part, le droit de légiférer incombe à plusieurs individus.

Nous sommes actuellement en train de légiférer, d'édicter des lois qui auront des conséquences graves sur l'avenir de la société. Une loi est la résultante d'un nombre considérable d'actions et de réactions entre les exigences de la nation et celles des citoyens. Elle suppose de longues analyses, des confrontations et des synthèses qu'il faut peser et comparer. Il faut prévoir les conséquences d'une loi, ce qui exige un travail d'équipe. Et l'équipe que nous constituons au Parlement doit adopter des lois, orienter l'avenir, prendre les décisions et présider à l'épanouissement de la nation tout entière.

Edicter des lois, c'est l'affaire des spécialistes, oui, mais à la condition qu'il s'agisse de spécialistes en droit et de professionnels. Le corps législatif puise tout naturellement à la source des milieux professionnels et techniques.

Une loi doit être conçue, selon les caractéristiques du milieu, et adaptée à l'image de la société; au fait, la société ne représente pas seulement les hommes de loi, elle représente tous les corps, tous les organismes, bref, toutes les sphères d'activité ou toutes les unités concentrées du pays.

L'État, dans la société moderne, tend à vouloir tout «régimenter» et tout diriger. Tel un raz-de-marée, il envahit tous les domaines de la vie publique et privée, il pénètre jusque dans les consciences pour les influencer, les contraindre, les briser. Il conduit à une législation qui paralyse et étouffe.

Puis-je vous signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?